

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

11/10/2024

N° E24000055 /83

LA MAGISTRATE EN CHARGE DES ENQUETES
PUBLIQUES

Décision désignation commission ou commissaire du 11/10/2024

Vu enregistrée le 09/10/2024, la lettre par laquelle Monsieur le préfet du Var demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Le projet de zone agricole protégée (ZAP) sur la commune du Callian ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la décision par laquelle la présidente du tribunal a désigné Mme Hermine LE GARS en qualité de magistrate déléguée aux enquêtes publiques ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Marie SAGHAAR est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au préfet du Var à la commune du Callian, maître d'ouvrage et à Monsieur Jean-Marie Saghaar, commissaire enquêteur.

Fait à TOULON, le 11/10/2024

La magistrate déléguée,



Hermine LE GARS